

COMMUNE DE LIMOGES

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 29 SEPTEMBRE 2006



L'an deux mille six, le vingt neuf septembre à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Limoges, légalement convoqué le 22 septembre 2006 en séance publique par M. le Maire, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. RODET, maire.

Mme MARTIN, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Sont présents : M. RODET, maire. MM. LANFRANCA, EBENSTEIN, Mme BIARDEAUD, M. BARRET, Mme CHEVALIER, M. DUBOUCHAUD, Mme TOULET, MM. TEXIER, CHARLES, KIENER, Mme BOULESTIN, MM. AUXEMÉRY, LEFORT, Mme DESPROGES-PEYROUX, M. DEBRACH, adjoints. M. CHRISTIDÈS, Mmes GUY, BRETON, BALANCHE, M. NORMAND, Mmes BARRUCHE, MARTIN, COTTAZ, M. DANIEL, Mme DUPUY-RAFFY, MM. DAULIAC, BOURDEAU, LAMOURE, Mme BAUDU, MM. FORST, FAUCON, Mme BEAUBATIE, MM. ALMOSTER, REILHAC, Mme PICAT, M. DESTRUHAUT, Mmes ROGERIE, ROTZLER, M. GEUTIER, Mmes MARTINEAU, DIOP, MM. THOURY, BÉLÉZY, Mme NORMAND, M. PAGÈS, Mme NADAM, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme ANGLERAUD, adjointe, M. SOUFFRON, Mmes MISME, BOURANDY, MM. ORABONA, CHAGUÉ, Mme TILLET conseillers municipaux.

Absent : M. PAULIAT-DEFAYE, conseiller municipal.

L'ORDRE DU JOUR EST

**Ligne à grande vitesse Poitiers-Limoges
Contribution de la Ville de Limoges au Débat Public**

6

M. TEXIER, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Le Comité Interministériel à l'Aménagement du Territoire du 18 décembre 2003 a décidé le lancement d'études permettant d'examiner la faisabilité de la construction d'une ligne à Grande Vitesse entre Poitiers et Limoges.

A cet égard, il convient de rappeler que dans le cadre du schéma directeur national des liaisons à grande vitesse lancé au début des années 90, le maire de Limoges avait suggéré la création du barreau Poitiers-Limoges plutôt que la solution préconisée par quelques responsables socio-professionnels dite du Y renversé, qui présentait un coût infiniment supérieur et posait des problèmes environnementaux considérables. L'hypothèse du Y renversé a été abandonnée en 1996 et s'y est substituée la solution du POLT utilisant la technologie pendulaire sur la ligne actuelle. Or, cette dernière solution a également été remise

en cause et abandonnée par le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire le 18 décembre 2003. Par ailleurs, sur les trois régions concernées, la Région Midi-Pyrénées a fait connaître sa préférence pour une desserte ferroviaire de l'agglomération toulousaine par le TGV Atlantique (via Bordeaux).

Aujourd'hui, l'ensemble des acteurs concernés doit donc sans plus attendre soutenir le projet de LGV Poitiers-Limoges et ainsi permettre à Limoges de relier Paris en 2 h – voire moins –, de rejoindre les grandes métropoles nationales et internationales.

Comme le font les compagnies consulaires du département - *chambre de commerce et d'industrie, chambre d'agriculture, chambre de métiers et de l'artisanat* - les collectivités impliquées dans le développement économique local ont, elles aussi, à mesurer tout l'enjeu d'un tel projet afin de ne pas l'entraver.

Au vu des trois options de passage présentées au débat public (organisé du 1^{er} septembre au 18 décembre 2006 par la Commission Nationale du Débat Public dans les principaux lieux concernés) et extraites de l'étude réalisée par Réseau Ferré de France, la Ville de Limoges privilégie fortement l'option dite « centrale ». Elle offre en effet une liaison avec Paris en 1 h 50 (soit le temps le plus rapide) pour un taux de rentabilité supérieure à celui exposé dans les deux autres schémas (3.3 % contre 2%) et un coût modérément plus élevé (1.3 milliards d'euros contre 1.15 milliards d'euros).

Outre le renforcement de l'accessibilité à l'Île de France et aux métropoles européennes, le positionnement de Limoges, principal pôle économique du centre ouest, sur le réseau TGV accroîtra l'attractivité de la Ville et son ouverture sur les pays de la Loire, le Poitou-Charentes, le nord de l'Aquitaine et plus généralement sur la façade Atlantique. Cette ligne aura également un impact positif dans les domaines de l'enseignement supérieur, la recherche, les complémentarités technopolitaines et économiques, le tourisme urbain, les offres culturelles, la valorisation du territoire...

RFF fera connaître sa décision dans les 5 mois qui suivent la clôture du débat public. Si la poursuite du projet est envisagée, il conviendra ensuite d'arrêter un échéancier de réalisation et de définir le montage financier correspondant ; Selon RFF, une mise en service de l'infrastructure serait à prévoir d'ici une dizaine d'années afin d'avoir ainsi une ouverture concomitante avec celle de la LGV Sud Europe Atlantique prévue en 2016.

Toutefois, le projet de LGV entre Poitiers et Limoges ne doit pas occulter la question de la modernisation de l'axe central actuel sur lequel, pour l'heure, la mise en service des rames TEOZ n'a pas apporté d'amélioration significative. Celle-ci devra donc être effective tant en ce qui concerne l'infrastructure proprement dite que les matériels.

Au nom de vos commissions, je vous demande :

- d'apporter le soutien de la Ville de Limoges au projet de LGV Poitiers Limoges élaboré par Réseau Ferré de France et de donner mandat au Maire pour représenter la Ville et prendre toutes les initiatives concernant le projet,

- de rappeler avec force à Réseau Ferré de France et à la SNCF la nécessité absolue d'améliorer la desserte actuelle par l'axe central tant en ce qui concerne les infrastructures que les matériels,

- de transmettre la présente délibération à Mme la Présidente de la commission particulière du débat public en vue de sa prise en compte comme contribution au débat public en cours.

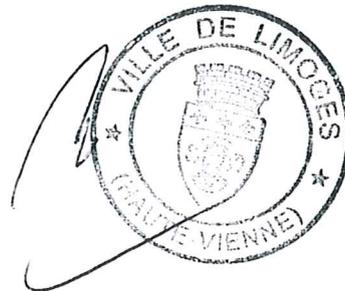
Adopté

Se sont abstenus :

- Mme TOULET, Mme COTTAZ,
Mme DUPUY-RAFFY, M. DAULIAC,
M. FAUCON
- Mme NORMAND, M. PAGÈS.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Alain RODET

Conformément au Code général
des Collectivités Territoriales
formalités de publicité effectuées
le 2 octobre 2006

